

Force vive de l'association *auboutdufil*, l'appelant bénévole établit un lien authentique et chaleureux par téléphone avec une personne anonyme qui se sent seule et qui a envie de bavarder un moment.

Il met en œuvre un service de réconfort téléphonique, sans établir de distinction entre les personnes et sans porter jugement, dans le respect des convictions et des opinions de chacun.

Par sa présence et son action, il fait sienne la culture et l'éthique de *auboutdufil* au cours des appels téléphoniques :

- respect obligatoire de l'anonymat à préserver tant du côté de l'appelé que de celui de l'appelant,
- confidentialité des propos échangés, discrétion et devoir de réserve,
- neutralité politique et religieuse,
- ouverture et réponse à toute personne sans distinction,
- espace de liberté de parole, de partage,
- gratuité du temps et action désintéressée.

A l'issue de la période d'essai d'un mois, l'appelant bénévole prend l'engagement moral, de donner une partie de son temps à l'association *auboutdufil* pendant un an. Cette année est renouvelable.

Dans le cadre de sa mission, il consacre au moins 2 heures par semaine à appeler, correspondant dans la majorité des cas à 10 appels de 12 minutes chacun en moyenne. Il est aussi pleinement concerné par la vie de l'association comme par la recherche de nouveaux appelants bénévoles ou d'appelés.

Il s'engage donc à :

- consacrer 2 heures minimum par semaine aux appels téléphoniques,
- planifier son action dans un agenda partagé, en 2 fois une heure, dont une heure au minimum par mois pendant le week-end,
- contacter au besoin son coordinateur référent ou la coordinatrice de l'association, pour lui rendre compte de ses appels et des difficultés éventuelles qu'il a pu rencontrer avec un appelé.

Il s'engage également à respecter les règles de la vie associative :

- participer aux groupes de parole et aux formations complémentaires proposés par l'association,
- participer à la vie de l'association et aux groupes de travail pour y apporter ses compétences,
- prévenir l'association de tous problèmes liés à l'appelé,
- prévenir l'association en cas d'indisponibilité ou de cessation de son activité de bénévole,
- être garant de l'éthique de l'association *auboutdufil*.

A ce titre, il adhère à l'association *auboutdufil* et s'acquitte du montant de la cotisation annuelle de membre actif fixée par le conseil d'administration.

Enfin, il accepte d'ores et déjà qu'en cas de non respect des principes et/ou de non respect des engagements ci-dessus énoncés, l'association pourra de manière unilatérale mettre fin à son bénévolat.

Fait à Paris, le

L'appelant bénévole,
Prénom, NOM :

La Présidente,
Anne GAUTIER :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)